



## Déclaration liminaire **CGT**

à la Commission Centrale Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)  
du 23 septembre 2025.

---

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire,  
Mesdames, messieurs les membres de la CSSCT,

A VNF il y a encore et toujours **une augmentation des accidents, et une très forte augmentation des incidents (+ 32%)**, constatée sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025. Cette tendance à l'augmentation sera vraisemblablement, et malheureusement, confirmée sur l'ensemble de l'année 2025, tant les données dans certaines DT sont à la hausse. Ces augmentations interrogent.

---

**Toujours moins de personnels, pour toujours plus d'exposition aux risques, et donc toujours plus d'accidents, avec des conséquences sur la santé physique et mentale des agents.**

---

**La CGT avait demandé au sein de cette instance, une analyse de l'impact des réorganisations sur l'accidentologie, qu'en est-il ?**

Et ce n'est pas le point d'avancement sur le programme annuel de prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail qui sera encourageant, tant le nombre d'actions non initiées, ou faiblement engagées est important.

---

La mise en œuvre du COP impacte toutes et tous au quotidien, et les perspectives de réduction d'effectifs à venir, tout comme celui des moyens financiers dédiés, **laisse à penser des conditions de travail allant encore se dégrader, la prévention des risques encore amoindrie.**

---

Pour le déploiement de la démarche nationale liée à la signalisation temporaire, où est le guide ? Il aurait été plus pertinent de présenter au sein de cette instance la méthodologie déjà établie plutôt que de se féliciter de l'expérimentation de chantiers test en 2023, consistant à mettre pour l'un d'eux, deux panneaux et quatre cônes sur le chemin de service !!!

**La prévention à VNF aurait-elle été déviée vers un itinéraire bis ?**

Si VNF se félicite que les véhicules légers aient été équipés avec un gyrophare, **la CGT se désole du précipice constaté entre les besoins exprimés sur le terrain, dictés par les risques auxquels s'exposent chaque jour les agents, et les moyens engagés par VNF.**

Une nouvelle fois, à chaque saison, nous est présenté le sujet des vêtements de travail, mais pas de nouvelle collection, ou d'évolution de la dotation. **La réduction des moyens est déjà à l'ouvrage.**

Rien n'a changé concernant les remarques et les manquements importants portés par la CGT sur les nouvelles règles d'attribution, qui reste insuffisante.

Non seulement les dotations sont réduites, mais VNF souhaite **mettre en œuvre un règlement prévoyant des sanctions pour les agents.**

---

Ainsi les personnels encadrants de proximité, ou tertiaires opérationnels n'auront pas même un T-shirt, ou une casquette pour l'été, pour afficher le logo VNF rendu obligatoire à porter sur le terrain.

Ils devront **porter parka en été pour ne pas s'exposer à des sanctions disciplinaires** prévues par ce projet de règlement.

---

Nous pourrions en rire si cela n'avait pas déjà été évoqué à plusieurs reprises.

Nous pourrions en sourire s'il n'y avait pas une volonté de sanctionner.

---

La CGT dénonce **cette orientation répressive, qui tend à exposer les agents à des sanctions,** sans leur donner la dotation qui permette de respecter les conditions décrites.

---

Au-delà de cette dérive autoritaire, ces nouvelles règles de dotation ne permettront pas, et c'est bien là que devrait se situer la principale préoccupation de VNF, l'amélioration de la prévention et des conditions de travail des agents.

Concernant l'emploi d'agents en situation de handicap, VNF atteint enfin le taux d'emploi direct MINIMAL de 6%, conformément à ce qu'impose la loi. **C'est néanmoins inférieur au taux d'emploi au sein du ministère.**

Cela ne saurait dédouaner VNF de faire mieux **afin de considérer et répondre à certaines situations individuelles qui prennent beaucoup trop de temps, ou tout bonnement ignorées.**

La CGT rappelle que les personnes reconnues en situation de handicap sont près de **deux fois moins souvent en emploi** que l'ensemble de la population et, lorsqu'elles sont actives, **près de deux fois plus souvent au chômage.** Les travailleuses et travailleurs en situation de handicap sont **surexposés à tous les grands risques professionnels**, et leurs **conditions de travail restent plus défavorables** à caractéristiques sociodémographiques et professionnelles comparables.

Que l'on soit directement concerné ou pas, **le handicap est l'affaire de toutes et tous**, tant dans l'accès et le maintien à l'emploi que dans la conception d'un travail de qualité, sain et adapté.

**Le handicap est un combat syndical, la CGT revendique la juste place des travailleuses et travailleurs en situation de handicap dans l'accès à l'emploi, à la vie collective et à la dignité.**

*Merci,  
Les élus CGT à la CSSCT centrale.*